



Amende forfaitaire majorée

Par frapal78

Bonjour,

je viens de recevoir aujourd'hui, 30 mars 2021, à mon domicile une amende forfaitaire majorée d'un montant de 375 ? (diminuée à 300 ? si je paie dans les 30 jours) pour un excès de vitesse < 20 km/h en agglomération datant du 15/06/2020, soit 6 mois plus tôt.

Je n'ai jamais reçu le premier avis et je n'ai donc pas pu payer l'amende qui au départ devait être de 135 ? (minorée à 90 ? si je payais dans les 30 jours).

Il n'y a pas eu de déménagement ni de vente de véhicule. Seule la Poste peut être responsable de cette non distribution.

Comment je peux me sortir de cette situation sachant que si je fais une réclamation je dois payer une consignation de 375 ? ?

ai je une chance de prouver ma bonne foi sachant que j'ai toujours payé mes amendes dans les 30 jours ?

si je règle maintenant, je paie 300 ?

si je fais une réclamation, je donne 375 ? et si ma réclamation n'est pas acceptée, je perds la totalité des 375 ? ?

Un grand merci à ceux qui pourront me répondre.